

**FONDATION UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE**

COMPTES ANNUELS 2023

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE



SOMMAIRE

BILAN	II
COMPTE DE RESULTAT.....	IV
I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.....	VII
1/ FAITS CARACTERISTIQUES.....	VII
2/ COMPARABILITE DES COMPTES.....	VII
3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES.....	VII
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN.....	IX
1/ IMMOBILISATIONS.....	IX
2/ DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES.....	IX
3/ COMPTES CLIENTS ET CREANCES DIVERSES.....	IX
4/ DISPONIBILITES/TRESORERIE.....	IX
5/ FONDS PROPRES.....	IX
6/ FONDS DEDIES.....	IX
III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	X
1/ QUOTE-PART DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES VIRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	X
2/ CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION.....	X
3/ SALAIRES ET TRAITEMENTS	X
4/ REPRISE SUR PROVISION – ENGAGEMENTS A REALISER.....	X
5/ PRODUITS FINANCIERS.....	X
IV) ANNEXE I : TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	XI

BILAN

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
Créances reçues par legs ou donations Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	895 167,99		895 167,99	952 680,23
Charges constatées d'avance			-	746,70
Total II	895 167,99	-	895 167,99	953 426,93
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	895 167,99	-	895 167,99	953 426,93

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	100 000,00	100 000,00
Fonds propres avec droit de reprise	-	
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	32 356,14	32 356,14
Report à nouveau	- 29 182,30	- 29 182,30
Excédent ou déficit de l'exercice	-	
Situation nette (sous total)	103 173,84	103 173,84
Fonds propres consommables	758 711,65	806 923,33
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	861 885,49	910 097,17
FONDS REPORTES ET DEDIES	-	
Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS	-	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	33 282,50	43 329,76
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	33 282,50	43 329,76
Ecart de conversion Passif (V)	-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	895 167,99	953 426,93

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	48 211,68	142 566,91
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	300,00	500,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	0,03	
Total I	48 511,71	143 066,91
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	619,34	930,48
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	13 757,59	79 805,62
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		17 112,36
Charges sociales		6 885,02
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	34 134,78	38 333,43
Total II	48 511,71	143 066,91
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	-

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-	-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	48 511,71	143 066,91
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	48 511,71	143 066,91
EXCEDENT OU DEFICIT	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

PREAMBULE

L'annexe est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat.

L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

Le contenu de l'annexe doit être analysé au regard du principe fondamental qu'est l'importance significative des informations retenues.

L'Agent Comptable est chargé de la tenue et de l'établissement des comptes, et élabore l'annexe.

La présente annexe porte sur les comptes de la fondation universitaire.

L'Université de Reims Champagne Ardenne est dotée d'une fondation universitaire dénommée Fondation de l'université de Reims Champagne Ardenne soumise aux dispositions de l'article L719-12 du code de l'Education inséré par l'article 28 de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi dite LRU).

Les statuts de la fondation ont été adoptés le 20 octobre 2015 par le conseil d'administration de l'URCA.

Les statuts de la fondation prévoient que celle-ci a pour but de collecter de nouvelles ressources pour financer des actions dans les domaines prioritaires suivants :

- *Le rayonnement international et l'attractivité de l'université
- *La promotion de la vie étudiante de la culture et du sport
- *Le renforcement de l'innovation et de la recherche et de la formation
- *Le soutien à l'existence du réseau alumni
- *La construction d'un grand campus
- *Le soutien et la promotion d'une recherche d'excellence attractive et qui contribue au transfert de technologie en direction du tissu économique régional

La fondation n'est pas dotée de la personnalité morale. Elle est administrée par un conseil de gestion composé de 18 sièges dont 6 membres fondateurs. Elle est assistée d'un bureau.

Les membres fondateurs ont affecté irrévocablement des fonds lors de la constitution de la fondation. Ils sont désignés par les statuts de la Fondation.

L'annexe est exprimée en kilos-euros (K€), arrondis au millier d'euro le plus proche.

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1/ FAITS CARACTERISTIQUES

L'exercice 2023 est le huitième exercice d'activité de la fondation.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 s'applique le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (*cf. infra*).

Le poste de directrice de la fondation est occupé par Marianne Citron depuis le 1^{er} septembre 2023.

2/ COMPARABILITE DES COMPTES

Pour rappel, le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Il a été modifié par le règlement ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Le compte de résultat doit apparaître sous forme de liste et non de tableau.

Par ailleurs, ce règlement dispose que « la consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice ». Ainsi, comme chaque année depuis 2020, le résultat 2023 de la fondation est nul, étant équilibré grâce à la reprise de dotation consommable. Pour mémoire, jusqu'en 2019 inclus, la reprise de la dotation consommable de la fondation universitaire suivait un plan pluriannuel voté en conseil de gestion.

3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes de la fondation ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations (notamment le règlement 2018-06 cité *supra*), à l'exception du résultat exceptionnel. En effet, conformément à la nomenclature appliquée dans les établissements publics administratifs, et en application du recueil des normes comptables des établissements publics, aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel de la fondation. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. L'application du nouveau règlement 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Comme mentionné précédemment, le résultat exceptionnel n'existe pas et les opérations sont intégrées directement en résultat d'exploitation par nature de dépenses et de recettes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes

comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La fondation universitaire bénéficie d'une autonomie financière avec un budget propre annexé au budget de l'établissement principal. Ce budget propre est un état prévisionnel des recettes et des dépenses, répondant à la réglementation sur les crédits évaluatifs.

L'application informatique comptable SIFAC (Système d'Information Financière Analytique et Comptable) fournie et maintenue par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) est utilisée pour tenir les comptes de la fondation, aussi bien dans les services ordonnateurs qu'à l'Agence comptable.

Les documents présentés dans cette annexe retracent toutes les opérations de comptabilité générale (droits constatés) de la fondation.

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

I/ IMMOBILISATIONS

Aucune construction n'est comptabilisée dans les comptes de la fondation. Celle-ci est hébergée dans les locaux du siège de l'université de Reims Champagne-Ardenne, à titre gracieux.

Aucun achat n'a été immobilisé en 2023.

2/ DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Le montant des factures non parvenues s'élève à 33 K€ et concerne des bourses et subventions étudiantes pour 24,6 K€, des actions de promotion et publications pour 7,2 K€.

3/ COMPTES CLIENTS ET CREANCES DIVERSES

Les créances clients et les créances diverses sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une charge constatée d'avance est comptabilisée pour un montant de 0,7 K€.

A la clôture 2023, il ne restait aucune créance à recevoir.

4/ DISPONIBILITES/TRESORERIE

L'unicité de caisse de l'Agent comptable impose que la trésorerie soit commune au budget principal de l'URCA, au budget annexe du SAIC, à celui du CFA, du réseau ESR et à la fondation. La trésorerie de la fondation s'identifie par un compte de liaison (185) enregistré au niveau du bilan de l'établissement principal. Son montant est de 895 K€.

La trésorerie de la fondation est déposée au Trésor Public.

5/ FONDS PROPRES

Les apports en capital des fondateurs ont été inscrits au passif. Les fonds propres comprennent ainsi 100 K€ d'apports sans droit de reprise (soit 50% des dotations des organismes publics), et 1 400 K€ de dotations consommables (dont 100 K€ d'origine publique).

Au 31 décembre 2023, la dotation versée s'élève à 1 500 K€.

La fraction consommable de la dotation ne peut excéder 20% de son montant total par an.

La fraction consommable de la dotation d'origine publique est limitée à 50% du total.

En 2023, la part consommable de la dotation a été utilisée à hauteur de 48 K€, afin d'équilibrer le résultat.

6/ FONDS DEDIES

Néant.

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

I/ QUOTE-PART DES DOTATIONS CONSOMPTIBLES VIRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT

En 2023, un produit de 48 K€ a été constaté : il correspond à la part consommable de la dotation.

2/ CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Des charges d'exploitation ont été comptabilisées pour un montant de 14,3 K€, comprenant des frais de communication (réalisation de portraits de la promotion 2023-2024 de l'incubateur pour 1,3 K€, achat de goodies pour 1,9 K€), des cotisations pour 2,7 K€, des prestations d'animation/cohésion pour 2,7 K€, des frais de réception pour 1,4 K€, des frais de déplacement pour 1,1 K€, des achats de mobilier et de documentation.

Des charges spécifiques d'un montant de 34 K€ ont été constatées, correspondant pour l'essentiel au versement d'une subvention de 15 K€ à une association étudiante, à la coproduction d'une pièce de théâtre pour 4 K€, à des prix de thèse pour 6 K€ et des bourses diverses au bénéfice d'étudiants pour 9 K€.

Des dons versés par des particuliers été comptabilisés pour un montant de 0,3 K€.

3/ SALAIRES ET TRAITEMENTS

Aucune dépense de masse salariale n'a été comptabilisée en 2023 sur la fondation.

4/ REPRISE SUR PROVISION – ENGAGEMENTS A REALISER

Néant.

5/ PRODUITS FINANCIERS

Néant.

IV) ANNEXE 1 : TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	100 000,00							100 000,00
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecarts de réévaluation								-
Réserves	32 356,14							32 356,14
Report à nouveau	- 29 182,30							- 29 182,30
Excédent ou déficit de l'exercice								-
Dotations consommables	806 923,33					- 48 211,68		758 711,65
Subventions d'investissement								-
Provisions réglementées								-
Total	910 097,17	-	-	-	-	- 48 211,68	-	861 885,49